



## **DES CHASSEURS SURRÉALISTES FONT LA NIQUE À LA POLICE**

Tandis que nos voisins et amis espagnols semblent en avance sur nous sur bien des sujets sociétaux, et notamment le droit des femmes ou la prise en compte des minorités et des réfugiés, on sait en revanche qu'ils ne brillent ni par le goût (de la chasse) ni par l'esprit (de la corrida). Vous avez la référence de la chanson ?

S'agissant de la condition animale, l'Echo des Terriers rechigne à critiquer la corrida tant elle est utile : pendant que des machos bourrés de testostérone s'acharnent contre un animal qui ne peut même pas s'échapper, réveillant les bas instincts de spectateurs refoulés en mal d'hémoglobine, au moins pendant ce temps ils ne déterrent pas les blaireaux et ne battent pas leur femme. Au ministre de la Justice de l'époque, un certain Dupont-Moretti, qui nous expliquait que tous les grands intellectuels et gens cultivés aimaient la corrida, citant pêle-mêle Hemingway, Dali, Picasso et cinq ou six autres, nous lui faisons remarquer que ses références sont toutes des personnes dont il ne reste que des os. Il ne sut quoi répondre ce qui, venant de lui, est exceptionnel.

Concernant la chasse, l'Espagne a été longtemps et est encore un pays encore pire que la France s'agissant du braconnage des oiseaux (chasse à la glu notamment) et de la chasse des oiseaux en mauvais état de conservation. Quand la France laissait abattre environ 90.000 tourterelles des bois au bord de l'agonie, les chasseurs espagnols en tuaient plusieurs centaines de milliers.

Si les Espagnols sont à blâmer dans le domaine de la chasse et dans celui de la condition animale, alors il faut s'attendre au pire quand les deux sont mobilisées. C'est bien le cas avec l'abominable sort réservé aux Podencos, ces lévriers utilisés pour la chasse puis au mieux abandonnés, au pire mutilés, quand ils ne sont pas pendus à un arbre. Le sujet est connu depuis des années ; la chaîne Arte y a encore récemment consacré un reportage (à ne pas montrer à des âmes sensibles).

<https://www.arte.tv/fr/videos/122793-007-A/arte-regards/>

Seule consolation pour ces pauvres bêtes, de nombreuses associations se soucient d'elles : Fédération club de reconnaissance et d'entraide aux lévriers, Lévriers et compagnie, Le cercle des Podencos, Soligalgos, Lévriers mon amour, La révolte des lévriers, L'appel des lévriers, Galgos angels, Lévriers sans frontières, L'esperanto des lévriers... Malheureusement sans réels résultats, à croire qu'il ne sert à rien d'avoir trop de fées penchées sur son berceau.

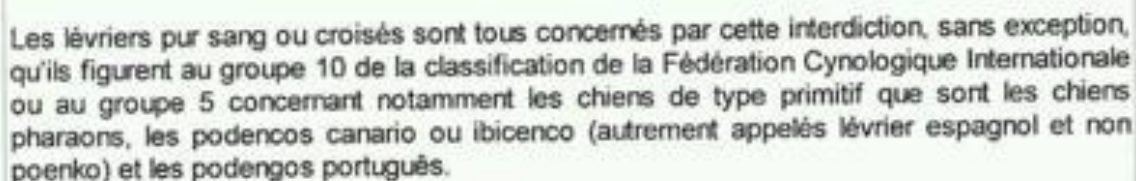
Et en France nous direz-vous, débordant de curiosité comme nous vous connaissons ? Mais non en France ça ne risque pas d'arriver car les lévriers sont interdits à la chasse. Jugés trop rapides, trop efficaces. Les lapins interrogés lors d'un récent micro-terriers ont tous opiné et ont tenu à nous rappeler l'article 8 de l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 1986 qui liste les moyens interdits pour la chasse.

I. - Sont interdits :

- la chasse à tir de la perdrix ou du faisan au poste, soit à l'agrainée, soit à proximité d'abreuvoirs ;
- la chasse à tir du gibier d'eau à l'agrainée ;
- la chasse de la bécasse à la passée ou à la croule ;
- le déterrage de la marmotte ;
- l'emploi des chiens lévriers pur sang ou croisés, des chiens molossoïdes pur sang ou croisés, ainsi que des chiens classés comme dangereux au sens de la réglementation ;

L'emploi des chiens lévriers pur-sang ou croisés est interdit. Voilà qui est clair, net et sans bavure.

Dès 2014 d'ailleurs, c'est ce que confirmait le Directeur de la police de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage par mail :



Les lévriers pur sang ou croisés sont tous concernés par cette interdiction, sans exception, qu'ils figurent au groupe 10 de la classification de la Fédération Cynologique Internationale ou au groupe 5 concernant notamment les chiens de type primitif que sont les chiens pharaons, les podencos canario ou ibicenco (autrement appelés lévrier espagnol et non poenko) et les podengos portugais.

Et ce que rappelait son successeur dans un courrier en date de décembre 2019 :

A ce titre, il a été jugé par la Chambre criminelle de la Cour de cassation que l'interdiction des lévriers à la chasse "s'étend nécessairement aux chiens qui sont dérivés du lévrier lorsqu'il est reconnu qu'ils possèdent les mêmes qualités ou des qualités de même nature et peuvent comme lui par leur seule action procurer la capture du gibier. Qu'en ce cas, en effet, leur emploi constitue un mode complet de chasse qui, n'étant pas compris parmi ceux que la loi autorise, se trouve dès lors formellement interdit". En l'espèce, le prévenu avait chassé "avec un chien charnigue, variété ou congénère de lévrier, qui possède, comme lui, grâce à l'instinct et à l'agilité dont il est doué, une aptitude particulière pour s'emparer du lapin sans le concours du chasseur" (C.Cass, C. Crim, 9 août 1889, Bull. crim. 1889, n°290).

Selon le Dictionnaire théorique et pratique de chasse et de pêche (Jean-Baptiste-Claude Delisle de Sales - 1769), "on distingue quatre espèces de Lévrier, qui tous ont leurs qualités particulières, outre l'instinct de la chasse qui est commun à tous. [...]. Le Charnaigre (ou charnigue) : on comprend sous ce nom un lévrier franc et un lévrier métis qu'on trouve en Espagne et au Portugal". Il s'agit donc visiblement de l'ancien nom donné au Podenco, qu'on trouve en Espagne et au Portugal.

En conclusion, en application de la jurisprudence précitée et dans une logique de cohérence, je vous confirme que l'interdiction de l'utilisation de lévriers à la chasse s'applique aux chiens dérivés, variétés ou congénères de lévrier qui possèdent les mêmes qualités ou des qualités de même nature et peuvent par leur seule action procurer la capture du gibier. Tel est le cas du Podenco dont les caractéristiques morphologiques et l'usage permettant une capture directe du gibier justifient que son emploi soit bien interdit à la chasse en France, cela nonobstant le groupe auquel il est aujourd'hui rattaché dans le classement de la FCI.

En juillet 2020, le Directeur Régional de l'Office Français de la Biodiversité rappelait à nouveau cette réalité dans un courrier adressé à la Présidente du « Cercle des Podencos » qui aide notamment à l'adoption et à la « réparation » des Podencos maltraités <https://www.lecercledespodencos.com/>

Et donc on en reste là ? Pensez-vous ! A votre avis comment faire pour contourner un interdit ? Jouer au couillon en disant qu'on ne savait pas ? Utiliser les lévriers en cachette ? Payer des pots de vin à la police et à la justice ? Faire changer la loi ? Déguiser son Podenco en caniche ?

Que nenni, plus gonflé encore, nos nemrods ont décidé tout simplement que les Podencos ne sont pas des lévriers ! Certains d'entre eux avaient proposé d'affirmer que les Podencos ne sont pas des chiens, mais les moins subversifs ont eu le dernier mot.

Le 4 février 2020, le Président de la Fédération nationale des chasseurs écrivait au Directeur Général de l'Office Français de la Biodiversité, le même Pierre Dubreuil précédemment DG de l'ONCFS, pour lui intimer l'ordre d'arrêter de soulever un sujet polémique qui n'a pas lieu d'être : les lévriers sont classés dans le groupe 10 selon la société centrale canine, et les podencos dans le groupe 5, à savoir les « chiens de type primitif ».

Le 28 août 2020 le nabab des porteurs de fusils obtenait du président de la Centrale Canine la confirmation que les Podencos sont dans le groupe 5, et les lévriers dans le groupe 10. Bien que précisant que *« les lévriers actuels et les Podenco, sont des races très proches morphologiquement, qui ont une histoire évolutive commune et donc des ancêtres communs longilignes et graioïdes, ce qui les rapproche, mais le choix a été fait, il y a maintenant plus de 30 ans, de ne pas les associer dans les mêmes groupes au niveau de la FCI... »*

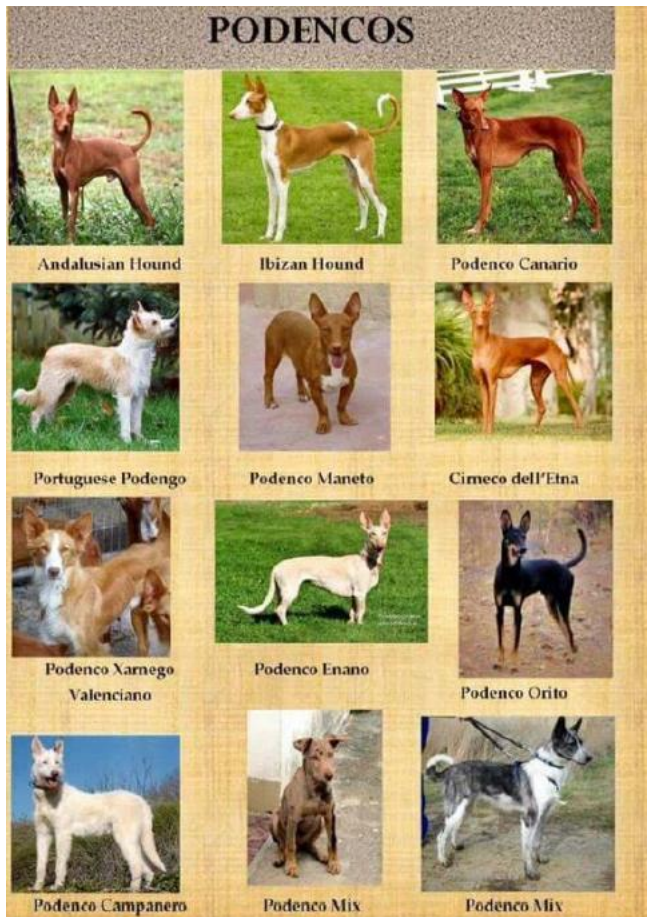
Et de conclure :

- 1) *Podenco et Lévriers actuels ont une histoire commune proche et une morphologie voisine,*
- 2) *La classification et le choix de la FCI repose sur des choix clairement exposés, mais on aurait pu faire totalement autrement dans ce cas, et l'avenir n'est pas écrit. Si la chasse est par exemple un jour totalement interdite, avec ou sans lévrier, rien n'interdira de rapprocher de nouveau ces races...*

NDLR vous avez bien lu, le but d'une telle distinction de groupe est seulement de permettre l'utilisation des Podencos à la chasse...

- 3) *Ce qu'une génération a construit, peut être remis en question par d'autres personnes sur la base de choix différents ultérieurement. Ce n'est pas choquant de lire que Mégin classait les Podenco dans les Lévrier au début du XXe siècle.*

- 4) *L'anatomiste que je suis aurait clairement classé le Podenco parmi les Lévrier sous l'appellation Type Graioïde ; c'est d'ailleurs ce que Paul Munhoven a proposé en concertation avec le Professeur Denis et moi-même dans un travail intitulé : "Elaboration, dans le cadre du suivi des évaluations comportementales canines, d'une nomenclature simplifiée, compréhensible du grand public, d'apparences raciales pour les chiens non-inscrits au LOF, et d'un arbre décisionnel fondé sur des morphotypes." »*



Bref les Podencos ont la forme des lévriers, les caractéristiques des lévriers et notamment la vitesse, mais ils ne sont pas classés « lévriers » par la centrale canine qui aurait pu ou dû le faire mais on ne sait pas pourquoi ne l'a pas fait.

Ceci n'est pas une pipe... Voici les premiers chasseurs surréalistes ! Et les voilà qui fanfaronnent avec leurs lévriers, oh pardon Podencos, sur les réseaux sociaux



Canada clebs : ça a la forme d'un lévrier, la vitesse d'un lévrier, mais ce n'est pas un lévrier

Les lévriers ont-ils été interdits pour la chasse car jugés trop « efficaces » ? Oui Chef !  
Ont-ils toutes les caractéristiques des lévriers y compris la vitesse ? Affirmatif patron !  
Alors ?

Alors rien. L'Administration y compris par la voie de la police a expliqué et rappelé que l'utilisation des Podencos est interdite en France. Le Président de la Fédération des chasseurs a répondu qu'il n'était pas d'accord et a intimé l'ordre à l'Administration d'arrêter d'embêter les chasseurs. Que fit l'Administration ? Elle se coucha.

Suggestion de réponse aux consommateurs de drogue pris sur le fait : « *Ah non, Monsieur l'agent, ce n'est pas de la marijuana c'est une plante !* »

Aux automobilistes en infraction de vitesse : « *Ah non, sûrement pas ; ce n'est pas une nationale ici c'est le circuit Paul Ricard, hips...* » ;

Aux pêcheurs sans carte : « *M'enfin, vous voyez bien que je gaule des glands !* »

#### **Notre rubrique « les cons ça vole en escadrille » :**

**Canalisation cynégétique :** pour rester dans la rubrique cynégétique, des chasseurs à courre ont installé une bâche sur 2 Km pour canaliser les animaux traqués. Avec la bénédiction de l'ONF et de l'OFB, il fallait oser ! [Une bâche de 2 km de long pour la chasse à courre installée dans la forêt de Dreux avec l'accord de l'OFB et l'ONF](#) Maintenant que les enclos sont obligés de laisser passer le gibier, ils inventent la chasse « en entonnoir ». A quand le lâcher de cerfs et biches dans les arènes ?

**Chambre très basse :** le Sénat vient de voter en première lecture la proposition de loi du sénateur guyanais Georges Patient qui revient, en outre-mer, sur l'interdiction d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures adoptée par la loi Hulot de 2017 <https://www.senat.fr/dossier-legislatif/ppl25-185.html>

#### **Notre rubrique mobilisation :**

Vous pensez que les pétitions ne font pas bouger les lignes ? Vous n'avez pas entièrement tort. Ce n'est pas une raison : signez cette pétition qui refuse de laisser les populistes sous influence des lobbyistes démanteler les lois européennes sur l'environnement ça ne peut pas vous faire de mal : [https://www.lpo.fr/la-lpo-en-actions/campagnes-de-plaidoyer/handsoffnature?utm\\_source=Sarbacane&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=p%C3%A9tition%20Hands%20off%20nature](https://www.lpo.fr/la-lpo-en-actions/campagnes-de-plaidoyer/handsoffnature?utm_source=Sarbacane&utm_medium=email&utm_campaign=p%C3%A9tition%20Hands%20off%20nature)

Naturellement vôtre

Meles meles

<https://www.youtube.com/channel/UCNjHISraXGd-yt0RWZdWUFA>

*Avertissement : l'Echo des Terriers est une tribune hebdomadaire privée, adressée à une liste de destinataires fermée. Elle fait le pari de l'intelligence de ses lecteurs. Les humeurs n'engagent que leurs auteurs, blaireaux, renards, fouines et autres « malfaisants » qui assument leur mauvaise foi et subjectivité. A une époque de régressions environnementales jamais vues dans l'histoire de la protection de la nature, l'Echo des Terriers n'a d'autre prétention que de s'amuser tout en dénonçant les destructeurs et tartuffes de l'écologie.*

*Pour recevoir l'Echo des Terriers, il suffit de le demander. Pour ne plus le recevoir, il suffit de le demander.*

*Vous voulez la partager à des amis, ou mieux à des ennemis de la nature ? Qui vous en empêche ?*

*Les remarques en retour des lecteurs ne font pas forcément l'objet de réponse, mais elles sont susceptibles d'être prises en compte et intégrées dans la version PDF finale.*

*Cette tribune sans prétention s'arrêtera un jour comme elle a commencé. Sans avoir à s'en expliquer.*